

# REUNION DU 29 OCTOBRE 2018

Excusés : J. BORDES

Secrétaire : P. MIVIELLE

**Compte rendu de la réunion du 1 Octobre 2018** : le compte rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité sans modification.

## **Travaux mairie :**

**Marquise au-dessus de l'entrée** : le projet soumis par l'architecte est validé par le conseil. Il sera transmis à l'entreprise pour chiffrage.

**Signalétique** : le conseil valide les propositions de signalétique de la mairie et de panneaux d'affichage sur les murets extérieurs.

**Avenants aux marchés des lots 1 et 5** : les avenants suivants validés par l'architecte sont acceptés :

- Avenant en plus de 4 921.98 € ht au Lot 1 maçonnerie, correspondant aux surfaces supplémentaires de terrasse et à la création des murets d'affichage.
- Avenant en moins de 1 058.00 € ht au lot 5 plafonds et isolation, correspondant à la moins-value sur le plafond de la médiathèque.

## **Point sur les travaux de voirie/fossés :**

- **fossé de Banieux** : le curage du fossé est effectué - le conseil remercie le riverain qui a accepté sur sa parcelle les volumes issus du curage.
- **Fossé et chemin d'Ezmard** : le fossé est curé et la voirie primaire est faite.
- **Fossé aux Haliés** : le conseil valide les travaux de curage du fossé et de pose de buses au niveau de la parcelle ZD 129 pour un montant de 879.00 € ht. La fourniture de buses reste à la charge du riverain.

**Ménage des locaux de la médiathèque** : le conseil valide la proposition de création d'un poste sur une durée de 1 heure hebdomadaire pour faire le ménage de ces locaux.

**Remplacement de l'agent communal** : le maire informe le conseil qu'il a retenu la candidature de Richard PUECH en remplacement de Patrick GAVA. Une période de tuilage n'ayant pu être mise en place avec son employeur actuel, à savoir la ville de La Réole, il sera officiellement nommé au 1 janvier 2019. Cette nomination entraînera sa démission du Conseil Municipal.

**Commission de Contrôle des listes électorales** : des évolutions législatives entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, viennent modifier la gestion des listes électorales avec :

- La création d'un Registre Electoral Unique.
- La suppression de la Commission Administrative de révision des Listes.
- La création de la Commission de Contrôle des Listes électorales.

Le principe sera le suivant : le maire inscrit au fur et à mesure des demandes ; une fois l'an, la Commission contrôle les listes : le bien-fondé des inscriptions, le droit de figurer sur les listes, les radiations à prescrire. Cette commission est composée d'un représentant de l'Administration, d'un représentant du Tribunal de Grande Instance et d'un conseiller municipal qui sera Patricia Mivielle

**Ecoles** : une légère baisse des effectifs est constatée : 178 élèves à la rentrée 2018 et une prévision de 175 pour la rentrée 2019.

**Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole** : Denis MARTIN GANS étant régulièrement empêché par sa profession d'être présent dans cette instance, il est souhaitable de désigner un conseiller susceptible d'être disponible à l'horaire de ces réunions. Le conseil désigne Gérard GAY

## **Informations / Questions Diverses :**

**USTOM et SIPHEM** : ces deux structures ont fait part de leur souhait de modifier leur gouvernance afin de pallier les absences récurrentes de délégués qui génèrent un défaut de quorum aux réunions.

NB : notre commune est régulièrement représentée par nos délégués dans ces deux syndicats.

**GIRONDE HAUT MEGA** : le maire fait part de ce projet mené par le Département et destiné à supprimer les inégalités devant l'accès aux services numériques. Chaque foyer sera raccordé à la fibre optique d'ici fin 2024. Le financement sera assuré par le Département, les Communautés de Communes et les Communes. Le montant des participations et le planning de déploiement seront connus dans les prochaines semaines.

**Charte de Coopération territoriale CDC / VGA** : une convention de coopération est en cours de signature entre la Communauté de Communes du Réolais et celle du Marmandais — Val de Garonne Agglomération - Elle porte sur les axes suivants : le développement économique, la mobilité et les déplacements entre les deux territoires, le développement touristique, l'environnement et la prévention des risques (notamment inondations), la gouvernance alimentaire (label rouge et IGP des productions locales) en vue de l'approvisionnement de la métropole bordelaise.

Cérémonie du 11 Novembre : le maire rappelle cette cérémonie du centenaire à laquelle il a convié les enfants des écoles et leurs enseignantes, lesquels ont préparé textes et chansons pour honorer la mémoire de nos disparus.

La séance est levée à 00h05